



Société
des Régates
du Havre

AVIS DE COURSE

FAMILY CUP

Samedi 29 et dimanche 30 juin 2019

Société des Régates du Havre



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte aux sportboats et aux croiseurs OSIRIS/HN. La date limite d'inscription est fixée au lundi 24 juin 2019. Passé ce délai, l'acceptation des inscriptions tardives se fera à l'appréciation du comité organisateur.
- 2.2 Les frais d'inscription sont fixés à 30 € par bateau et sont payables par chèque établi à l'ordre de la Société des Régates du Havre (SRH) accompagné du formulaire joint en annexe ou par virement bancaire.
- 2.3 Dans la limite des bateaux disponibles, la SRH pourra mettre à disposition des équipages ses J80 aux tarifs suivants :
 - 150 € par bateau pour les licenciés FFVoile SRH ayant rapporté au minimum 400 points au club en habitable en 2018,
 - 150 € par bateau pour les licenciés FFVoile SRH ayant rapporté au minimum 350 points au club en voile légère en 2018,
 - 250 € par bateau dans les autres cas.

Ces frais comprennent la mise à disposition du J80, d'un jeu de voiles et l'inscription à la régata. Pour chaque J80 mis à disposition, l'équipage devra remplir un contrat de mise à disposition avec la SRH au moment de l'inscription, et déposer un chèque de caution de 1800€.

- 2.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 2.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais),
 - une autorisation parentale pour les mineurs.

3. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

- 3.1 Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de 4 ou 5 personnes. Chaque équipage doit être exclusivement constitué de membres de la même famille (grands-parents, frère, sœur, cousin,...). Une attestation sur l'honneur sera fournie par le skipper lors de l'inscription.
- 3.2 Pour la classe J80, il ne sera pas fait application de la règle de classe sur le poids maximum de l'équipage.
- 3.3 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

4. FORMAT DE L'EPREUVE ET PARCOURS

- 4.1 Les parcours seront de type bananes et/ou côtiers.
- 4.2 2 courses devront être courues pour valider la compétition.

5. PROGRAMME

Samedi 29 juin 2019

11h00 : accueil des équipages et inscription
13h00 : briefing des équipages
14h30 : premier signal d'avertissement et courses à suivre
20h00 : soirée barbecue au club de Sainte-Adresse de la SRH

Dimanche 30 juin 2019

09h30 : briefing
11h00 : premier signal d'avertissement et courses à suivre
16h00 : remise des prix au club house de la SRH au port de plaisance

6. FESTIVITES

Pour une ambiance conviviale, la terrasse de la SRH au Port de plaisance sera mise à disposition des équipages pour un pique-nique d'ouverture le samedi midi lors de l'accueil des équipages, chaque concurrent devant apporter son pique-nique.
La soirée du samedi se déroulera au club de Sainte-Adresse. La SRH fournira les boissons (vin, jus de fruit et eau) et la musique et mettra un barbecue à la disposition des équipages.

7. CLASSEMENT

- 7.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 7.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses en retirant sa plus mauvaise.
- 7.3 Le classement se fera conformément à l'annexe A des RCV 2017/2020 – système de points à minima.
- 7.4 Tout équipage regroupant des membres de 3 générations ou plus bénéficiera d'un bonus. Les modalités de ce bonus seront précisées dans les instructions de course.

8. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. PRIX

Le vainqueur de la compétition se verra confier le Trophée perpétuel de la Family Cup jusqu'à la prochaine édition.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société des Régates du Havre
Quai Eric Tabarly 76600 LE HAVRE
Mail : responsableevenement@lesregates.com
Tél : 02.35.42.41.21

BULLETIN D'INSCRIPTION FAMILY CUP

Le Havre

29 et 30 juin 2019

Nom de l'équipage : _____

Contact responsable de l'équipage :

Nom : _____ Prénom : _____

Tél fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Liste des équipiers (nom, prénom, n° de licence FFVoile, date de naissance)

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence FFVoile

Montant des frais d'inscription par bateau :

Inscription à la régata : 30 €

- Nom du bateau :
- Type de bateau :
- Coefficient HN :

Mise à disposition d'un J80 et inscription incluse :

- Licenciés rapportant le nombre de points minimum à la SRH : 150 €
- Autres cas : 250 €

Chèque à l'ordre de la SRH N° _____ de la banque _____

Virement sur le compte bancaire de la SRH
(IBAN : FR 76 30003 01028 00037267 503 31/BIC : SOGEFRPP)

Ce bulletin d'inscription complété est à renvoyer au plus tard le 24 juin 2019 :

- ❖ Soit par courriel à la SRH : responsableevenement@lesregates.com ; en cas de paiement par virement
- ❖ Soit par la poste à la SRH – Quai Eric Tabarly – 76600 LE HAVRE ; en cas de paiement par chèque

Signature du skipper